

Description



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ESPACES DU QUATRO

1) CONTRACTANT : acteurs publics, associatifs et privés Numéro SIRET Domiciliée à Courriel Madame, Monsieur Qualité du responsable Adresse Téléphone Portable Courriel Les espaces du Quatro ne peuvent être mis à la disposition des particuliers pour un usage privé excepté sur les horaires d'ouverture du Quatro pour les motifs suivants : études/révision, accès wifi et travail en groupes. 2) PERIODE Date Horaire de la manifestation ou Récurrence Créneau horaire réservé Jours et horaires de mise à disposition : - Priorité aux équipes du Quatro sur les mercredis, samedis et dimanches - Du mardi au dimanche en journée et soirée - Seules les acteurs baldiviens bénéficiant d'un badge d'accès au Quatro permanent peuvent venir les lundis après accord de la direction du Quatro (organisation avec le personnel d'entretien). 3) TYPE D'UTILISATION Usage privé, interne Description Manifestation publique

4) ESPACE MIS A DISPOSITION

	Auditorium	La Parenthèse	L'Alinéa	Mezzanine	Terrasse
Usage	Conférence Concert Assemblée Formation Spectacles	Réunion Atelier	Réunion Atelier	Animation Cocktail	Animation Cocktail
Capacité d'accueil	70 pers.	20-25 pers. avec tables 35 pers. sur chaises	8 pers.avec tables 12 pers.sur chaises	20 pers	45 pers.

5) MATERIEL MIS A DISPOSITION

Merci de compléter la feuille de route associée au contrat.

6) TARIFICATION

Tarifs pour les acteurs publics, associatifs et privés :

	AUDITORIUM	LA PARENTHESE	L'ALINEA
1/2 JOURNEE	100 €	40 €	Gratuit
JOURNEE (jusqu'à 18h)	160 €	60 €	Gratuit
SOIREE (après 18h)	150 €	60 €	Gratuit
JOURNEE + SOIREE	370 €	100 €	Gratuit
FORFAIT MENAGE	100€	50€	Gratuit

Une cafetière et une bouilloire sont mises à disposition sur simple demande.

Autres tarifs:

- 50€ pour les assemblées générales des associations baldiviennes qui souhaitent bénéficier de l'auditorium
- Forfait Auditorium + Visite Musée de la carte postale : réduction de 50% sur le ticket d'entrée adulte du musée
- Le déplacement injustifié de l'astreinte (déclenchement intempestif de l'alarme...) sera facturé à hauteur de 50€
- Tarifs fixés selon la délibération du xx décembre 2022 et sous réserve de toute modification et d'augmentation du tarif en cours d'année.

Champ d'application de la gratuité :

- Pour les associations dont le siège social est basé à Baud et dont l'objet relève du domaine culturel, artistique et patrimonial
- Pour toutes associations, compagnies, organismes... hors territoire communal mais proposant des animations en lien avec la programmation du Quatro, ouvertes au public (et non uniquement à leurs adhérents) et dont l'accès est gratuit ou inférieur / égal à 5€
- Pour les résidences artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques...) quelque soit l'origine géographique des artistes
- Pour les besoins des élus et services de la ville de Baud et de Baud Communauté à des fins de réunions d'information, de réunions de travail, de formation et pour toute action d'ordre culturel et artistique
- Pour les établissements scolaires de Baud mais uniquement dans le cadre d'une collaboration ou d'un projet avec les équipes du Quatro
- Privatisation possible de L'Alinea par des acteurs publics, associatifs et privés dans la limite des disponibilités (l'équipe et les usagers du Quatro sont prioritaires) et uniquement sur les horaires de présence du personnel
- Privatisation possible de la Mezzanine et de la Terrasse par des acteurs publics, associatifs et privés uniquement si réservation associée de la Parenthèse ou de l'auditorium.

Prestation choisie:

- Espace	: Auditorium 🗆	Parenthèse □	Alinéa	
	: Mezzanine □	Terrasse □		
- Durée	: 1/2 Journée 🗆	Journée □	Soirée □	
	: Journée + Soirée □			
- Forfait ménage	· Oui 🏻	Non □		

<u>Montant total de la location</u>: euros

Acompte : un acompte d'un montant de euros (égal à 30% du montant de la location)

est versé le jour de la réservation pour toutes locations dont le montant est

supérieur à 200€ (chèque libellé à l'ordre du Trésor public)

: en cas de résiliation du contrat par le contractant, l'acompte reste acquis à la

commune de Baud.

Caution à verser : 300€ pour l'Auditorium

: 150€ pour La Parenthèse

Chèque libellé à l'ordre du Trésor public.

7) ETAT DES LIEUX

- Uniquement sur rendez-vous, un état des lieux conjoint sera effectué, lors de la remise du badge et du code d'accès

Après chaque utilisation, l'état des lieux est réalisé par un agent communal et toute constatation sera immédiatement transmise au contractant

- Concernant le mobilier et le matériel, tout élément manquant ou toute dégradation sera facturé au contractant au coût du remplacement à neuf, y compris la main d'œuvre nécessaire
- Si les locaux ne sont pas rendus en bon état de propreté, le nettoyage sera facturé au prix du forfait.

8) RANGEMENT ET NETTOYAGE

- Sauf stipulation expresse prévue au contrat, l'organisateur assure lui même la mise en place des équipements mis à disposition (tables, chaises....).
- Le contractant devra laisser les lieux dans un état convenable après utilisation, libre de tout produit ayant servi aux activités et s'acquitter des tâches suivantes :
 - * ranger le matériel mis à disposition dans la configuration initiale
 - * mettre dans les poubelles les détritus s'il y a (papier, emballages...)
 - * nettoyer le sol et les tables : matériel et produit d'entretien seront mis à disposition

Auditorium : aspirateur, seau, lavette La Parenthèse : aspirateur + éponges L'Alinéa : aspirateur + éponges

* nettoyer les abords extérieurs (papiers, bouteilles......) si besoin

9) ASSURANCES

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Organisateur est à fournir en même temps que la caution. Elle doit couvrir les risques encourus durant la manifestation, notamment pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, ainsi que pour tous dommages causés aux biens confiés.
- Le contractant sera responsable des dégâts qui seront commis aux installations ainsi qu'au matériel qui sera mis à sa disposition.
- Le Maire dégage toute responsabilité concernant incidents et accidents pouvant survenir pendant la durée de la mise à disposition des différents espaces du Quatro.

10) ENGAGEMENT AU CONTRAT

- Le signataire du présent contrat certifie avoir pris connaissance du règlement d'établissement du Quatro figurant en annexe et s'engage à s'y conformer.
- L'organisateur de la manifestation se charge par ailleurs d'informer et de faire appliquer les consignes et directives par l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

Fait à , le

Signature et cachet du contractant précédée de la mention « LU et APPROUVE »,

CONTACT: 02 97 51 13 19 / 02 97 51 15 14 - direction.culture@mairie-baud.fr

: LE QUATRO - 3 Avenue Jean Moulin - 56150 BAUD